



Déclaration des ministres du Développement et des ministres des Finances sur la mobilisation des ressources intérieures publiques

Principes communs et lignes directrices opérationnelles pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures publiques et la gestion des finances publiques dans les pays partenaires

1. Nous, ministres du Développement et ministres des Finances du G7, déclarons que la mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP) est un impératif qui s'impose à tous, en reconnaissant qu'il s'agit de la source de financement la plus efficace et la plus fiable pour répondre aux besoins en matière de développement. Nous réaffirmons le rôle essentiel que jouent des finances publiques saines, une gestion transparente et solide des finances publiques ainsi que des dépenses publiques efficaces pour soutenir la stabilité macroéconomique, la souveraineté et la responsabilité budgétaires, et pour financer la prospérité économique, la création d'emplois et la croissance. Cela renforce le contrat social avec les contribuables tout en améliorant la confiance du public dans des systèmes fiscaux équitables. Tous ces éléments pris ensemble contribuent à la mise en place d'écosystèmes qui favorisent le développement économique, attirent les investissements privés nécessaires et mobilisent les capitaux privés.
2. Nous insistons sur le fait que la MRIP requiert une forte volonté politique nationale, qu'elle doit être considérée comme étant la fondation d'un écosystème plus large des finances publiques et doit être solidement ancrée dans une stratégie de croissance à long terme visant à surmonter les obstacles structurels limitant la capacité des pays à accroître durablement leurs recettes fiscales. Les efforts en la matière doivent faire le lien entre la mobilisation des ressources et une programmation budgétaire fiable et crédible, des dépenses publiques saines, la viabilité et la transparence de la dette, ainsi qu'avec la gouvernance et les réformes des finances publiques, au sens large. Pour accomplir des progrès dans ce domaine, il convient d'allier politiques fiscales nationales et réformes administratives. Ces

réformes peuvent être accompagnées par une assistance technique et un renforcement des capacités pluriannuels pilotés par les pays partenaires concernés afin de soutenir de manière efficace des systèmes fiscaux durables et des institutions plus fortes. Pour parvenir à des résultats durables en matière de développement, les actions menées doivent être transversales et adaptées à la situation de chaque pays. Nous nous efforçons de soutenir les pays partenaires dans leurs efforts en matière de réformes de l'administration fiscale, de réponse aux enjeux du secteur informel et de lutte contre l'évasion fiscale, l'optimisation fiscale et les flux financiers illicites. En outre, nous soutenons le renforcement de la coopération fiscale internationale. Les efforts en matière de réformes, appuyés par l'assistance technique et le renforcement des capacités, doivent viser l'élargissement de la base fiscale, et le renforcement du respect des obligations fiscales, en traitant, le cas échéant, les dépenses fiscales et subventions inefficaces.

3. Nous reconnaissons qu'il existe un potentiel important dans les pays partenaires pour mobiliser davantage de ressources intérieures publiques, notamment dans les pays à faible revenu compte tenu du faible niveau de leur ratio impôts/PIB par rapport aux référentiels internationaux et régionaux. Les contraintes structurelles, telles que des bases d'imposition réduites, une administration fiscale faible et l'exposition à la volatilité des recettes tirées des matières premières, contribuent à la persistance de déficits budgétaires susceptibles de conduire à des niveaux d'endettement insoutenables, encore aggravés par des chocs externes. La MRIP est cruciale pour faire face à de telles vulnérabilités et stimuler la croissance. Il s'agit d'une priorité reflétée dans l'approche basée sur trois piliers développée par le FMI et la Banque mondiale qui vise à aider les pays à accroître leur marge de manœuvre budgétaire afin de mettre en œuvre des plans d'action favorisant la croissance. Ceci implique de mobiliser toute une série d'outils, en parallèle des réformes structurelles et de l'accroissement de la mobilisation des ressources intérieures, notamment en visant le renforcement des systèmes fiscaux nationaux et l'amélioration de l'efficacité des dépenses.
4. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien aux initiatives en cours en matière d'appui au développement des capacités, notamment celles menées par la Plateforme de Collaboration sur la Fiscalité (PCT) et ses organisations partenaires (FMI, Banque mondiale, OCDE, Nations Unies), les opérateurs de notre aide bilatérale, les banques multilatérales de développement et les autres organisations régionales. Nous partageons un intérêt commun à renforcer nos partenariats internationaux, en appui à des progrès concrets et durables en matière de MRIP et de réformes des administrations fiscales, grâce à des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités qui soient : i) en phase avec une gestion saine des finances publiques au sens large, notamment la gestion de la dette ; ii) pilotés et appropriés par les pays concernés, et reposant sur une approche mobilisant l'ensemble du gouvernement et des acteurs publics

concernés ; iii) bien séquencés et adaptés aux besoins des pays partenaires, ancrés dans la réalité de leur économie politique (par exemple, en prenant en compte les spécificités des États fragiles ou touchés par un conflit, ou encore des petits États insulaires en développement), en reconnaissant que l'établissement des priorités en matière de soutien aux pays devrait tenir compte de l'engagement politique et des besoins attestés ; iv) fondés sur des données probantes issues d'analyses empiriques, d'outils de diagnostic et d'outils analytiques ; et v) bien coordonnés au niveau national.

5. En nous appuyant sur l'expertise conjointe du FMI et de la Banque mondiale ainsi que sur les consultations tenues en marge de la Conférence de la PCT sur la fiscalité et le développement, organisée à Tokyo les 2 et 3 mars 2026, et les consultations conduites par l'Initiative fiscale d'Addis (Addis Tax Initiative, ATI) avec ses membres, nous adoptons les principes communs et lignes directrices opérationnelles suivantes afin de renforcer les effets de notre action en matière de MRIP et de gestion des finances publiques dans les pays partenaires :

- **I. Le renforcement de la résilience des finances publiques, qui comprend et va au-delà de la mobilisation des revenus, est crucial pour garantir des finances publiques saines reposant sur des dépenses efficaces ainsi que sur la transparence et la viabilité de la dette.** Pour faire en sorte que les pays disposent des fonds nécessaires à leur développement, il est essentiel que les réformes portant sur les recettes soient propices à la croissance et s'inscrivent dans des politiques budgétaires saines au sens large, en y incluant la gestion de la dette.
- **II. Une approche qui mobilise l'ensemble du gouvernement et de l'administration** (notamment l'ensemble des acteurs publics concernés par la MRIP et la gestion des finances publiques) **ainsi qu'une forte mobilisation du secteur privé et de toutes les parties prenantes dans les pays partenaires** (y compris la société civile et les universités), est indispensable pour **renforcer l'appropriation nationale et obtenir des résultats durables**, en inscrivant les réformes dans le cadre de stratégies de financement définies au niveau national. **Une telle approche doit permettre de favoriser, sur le plan national, une plus grande cohérence des politiques, un degré plus élevé de responsabilité et des effets plus importants.**
- **III. Des programmes de réformes bien séquencés et la fixation de priorités adéquates** sont essentiels pour prendre en compte les capacités des pays partenaires et contribuer à des progrès durables. Les réformes en matière de MRIP sont favorisées par un engagement pluriannuel des acteurs chargés du développement des capacités et doivent être mises en œuvre selon des calendriers réalistes. Elles doivent reposer sur une approche équilibrée entre les gains escomptés en matière de gestion des recettes et dépenses à court terme et le renforcement à long terme des institutions, tout en prenant en compte

d'autres arbitrages importants concernant les recettes et les dépenses, la croissance, l'équité et la faisabilité.

- **L'apprentissage avec les pairs, notamment les efforts de coopération sur le plan multilatéral et bilatéral, est essentiel pour assurer la réussite des programmes de renforcement des capacités à long terme. Des investissements durables dans les compétences, et les capacités institutionnelles et d'encadrement jouent un rôle clé pour que ces réformes produisent des résultats durables.**
- **La conception et la mise en œuvre des réformes en matière de MRIP doivent systématiquement s'appuyer sur des outils d'évaluation, des données et des éléments d'analyse, notamment l'analyse politico-économique, afin de garantir que les programmes soient adaptés aux besoins des pays partenaires et axés sur les résultats.** Plusieurs outils peuvent être utilisés à cet effet tels que la stratégie de recettes à moyen terme (MTRS), l'outil-diagnostic d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT), le cadre « Dépenses publiques et responsabilité financière » (PEFA) et le modèle de maturité du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale (FTA), entre autres exemples.
- **IV. Un suivi-évaluation fondé sur les données est essentiel à la réussite des réformes.**
 - **Il est crucial d'investir dans la numérisation et les capacités des institutions dans ce domaine en appui à la MRIP, notamment pour faciliter la gestion du respect des obligations fiscales fondée sur les risques et pour alléger la charge fiscale des contribuables.**
 - **Les données et la recherche doivent également être utilisées pour appuyer le suivi et l'évaluation des programmes, qui sont essentiels pour tirer des enseignements et procéder aux ajustements nécessaires.** Il est souhaitable, dans la mesure du possible, de recourir plus largement aux outils numériques en soutien à une gestion des finances publiques plus transparente, plus efficace et plus responsable, ainsi que d'investir dans la qualité des données, l'accès aux données et les capacités d'analyse des administrations.
- **V. Il est crucial que l'ensemble des acteurs de l'assistance technique coordonnent leur action et partagent les informations au niveau national afin d'éviter les doublons et la fragmentation des efforts, et de mettre à profit les synergies pour que les réformes aient des effets concrets grâce à une complémentarité des actions.** La coordination des efforts est plus efficace, lorsqu'elle est conduite par le pays concerné, repose sur des cadres, des modalités, des méthodes et une communication clairs et associe tous les fournisseurs de l'assistance technique actifs dans ce pays.

En conséquence, en tant que membres du G7, nous entendons soutenir les principes énoncés ci-dessus en prenant part à des initiatives conduites par les pays concernés visant à coordonner au niveau national notre assistance technique et financière en appui à la MRIP. De tels mécanismes mis en place par les pays partenaires, en lien si besoin avec les institutions financières internationales et d'autres partenaires de développement, permettent de faciliter les synergies et le partage des informations. En outre, nous déclarons que nous nous efforcerons de décliner cette priorité essentielle dans nos investissements et financements nationaux en faveur du développement, en nous appuyant sur le co-investissement et des outils axés sur les résultats, lorsque cela est pertinent, afin de mettre en place des incitations en faveur de la MRIP dans les pays en développement.